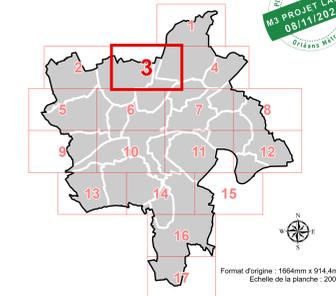




PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLIS

PLAN DES EMPRISES AU 5000e Planche n°3



MA PROJET LA NANCE
08/11/2024
ORLÉANS MÉTROPOLIS

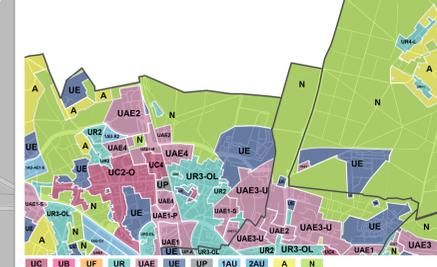
Format d'origine : 1664mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 2000e

Orléans Métropole
- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés des 10/07/2022 (MAJ1), 10/10/2022 (MAJ2),
10/10/2023 (MAJ3), 11/03/2024 (MAJ4), 10/11/2024 (MAJ5)
- Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1),
10/11/2023 (M51), 20/06/2024 (M2)
- A0 engagement par arrêté le 08/11/2024

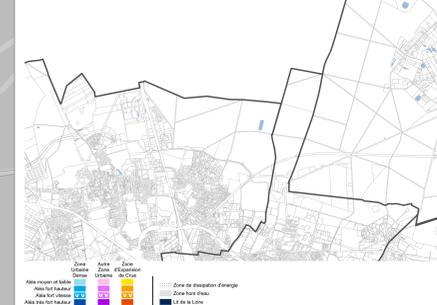
LÉGENDE DE LA PLANCHE

- Emprise de pleine terre**
 - de 0% à 25% : [Green box]
 - de 25% à 35% : [Light green box]
 - de 35% à 50% : [Yellow-green box]
 - de 50% à 60% : [Yellow box]
 - de 60% et + : [Dark green box]
- Emprise de pleine terre minimale à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette. En l'absence de valeur, l'emprise de pleine terre minimale n'est pas réglementée par le plan des emprises. Exemple : **60** signifie qu'il y a au minimum 60% de l'unité foncière devant être couverte d'espace de pleine terre.
- Coefficient de biotope : [Yellow hatched box]. L'emprise de pleine terre peut être modulée par le coefficient de biotope.
- Emprise au sol**
 - [Blue dotted box] : Emprise au sol maximale à respecter au titre du PLUM dont la valeur est fixée par l'étiquette. En l'absence de valeur, l'emprise au sol maximale n'est pas réglementée par le plan des emprises. Exemple : **20** signifie que l'emprise au sol maximale des constructions ne peut excéder 20% de l'unité foncière.
 - [Blue solid box] : Emprise au sol maximale à respecter fixée par le PPRI.
 - [Blue dashed box] : Emprise au sol maximale à respecter fixée par le PPRI. Exemple : **CF PPRI** signifie qu'il est nécessaire de se référer au Plan de Prévention des Risques pour connaître l'emprise au sol maximale des constructions.

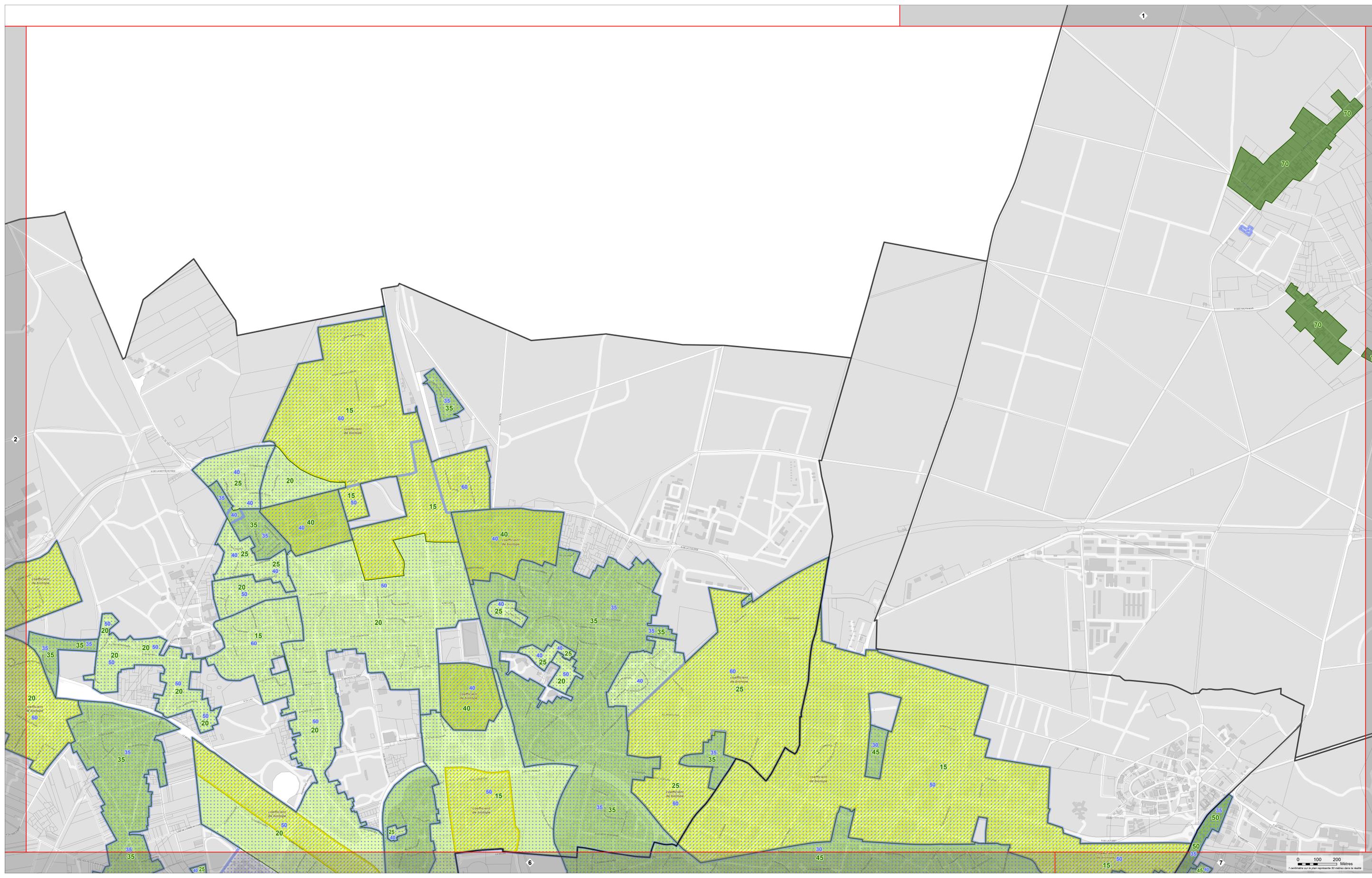
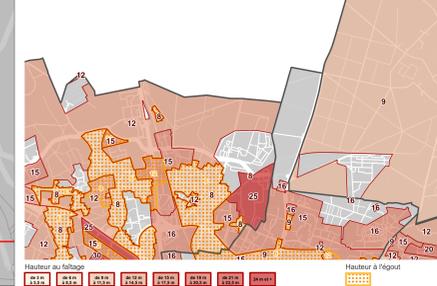
EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS



0 100 200 Mètres
7 coordonnées pour le plan représentant 50 mètres dans la réalité